



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E131617

VALABLE JUSQU'AU 04/10/2026

ÉDITÉ LE

14/09/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/2005

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 23/02/2025  
6 000

Raison sociale : ARC 41 - AMENAG RENOV CONSTRUC

2 RUE DOCT FRIEDRICH STOEFFLER  
41400 MONTRICHARD VAL DE CHER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BLOIS CEDEX 2005B01859

Téléphone : 02 54 20 91 59

Fax :

Portable : 06 66 36 85 17

Siret : 484 715 917 00031

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 6111275

Site Internet :

E-mail : arc41@hotmail.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000021862213104

Responsabilité légale :

GLOWACKI LAURENT GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000021862213104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                           | * Date d'attribution |
|------|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 3511 | Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE | 05/10/2025           |
| 4131 | Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE                             | 03/09/2026           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur                       | 01/01/2021         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 28/02/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.